

SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le vingt-trois mars deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes FERCOQ, DURAND, BABIC, LIVEBARDON, LE MÉE, AILLET
Mrs DANIEL, BRATTINGA

Absents : Thomas QUÉRÉ, Hervé GICQUEL, Olivier LE FUR

Procurations : Thomas QUÉRÉ donne procuration à Pierre-Yves DANIEL, Hervé GICQUEL donne procuration à Julie DURAND

Secrétaire de séance : Julie DURAND

Date d'affichage : 23 mars 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 11

- En exercice : 11

- Présents : 8

- Votants : 8 + 2 procurations

Ordre du jour :

1. Vote des comptes de gestion
2. Vote des comptes administratifs
3. Tarifs location espace co-working
4. Questions diverses

****La séance est ouverte à 20h****

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Madame Le Maire invite les élus du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance, transmis par mail en amont.

Pas d'observations particulières, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des pages « exécution budgétaire » du compte de gestion 2022 du budget principal de la Commune ainsi que du compte de gestion du budget annexe « Assainissement » qui se présentent comme suit :

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 pour le budget PRINCIPAL se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	1 105 710.74 €	741 122.41 €	389 966.08 €	406 992.62 €	1 148 115.03 €
DEPENSES	1 105 710.74 €	605 141.94 €	389 966.08 €	326 558.67 €	931 700.61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		Excédent 135 980.47 €		Excédent 80 433.95 €	Excédent de 216 414.42 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 pour le budget ASSAINISSEMENT se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	52 426.74 €	9 694.44 €	22 278.08 €	17 391.60 €	27 086.04 €
DEPENSES	52 426.74 €	11 426.74 €	22 278.08 €	12 674.08 €	24 100.82 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		Déficit 1 732.30 €		Excédent 4 717.52 €	Excédent 2 985.22 €

Après avoir pris connaissance de la concordance de l'ensemble des documents dressés par le Comptable du Trésor Public de Rostrenen, sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'**APPROUVER** les comptes de gestion du budget principal de la Commune et du budget annexe « Assainissement ».

2- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Madame Catherine AILLET, conseillère municipale, présente au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2022 du budget principal de la Commune et du budget annexe « Assainissement » qui s'établissent comme suit :

<u>COMMUNE</u>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>
<i>Dépenses</i>	389 966.08	326 558.67	1 105 710.74	605 141.94	69 646.92
<i>Recettes</i>	389 966.08	406 992.62	1 105 710.74	741 122.41	
<i>Résultat 2022</i>		80 433.95		135 980.47	

<i>Pour information</i>					
<i>Résultat 2021</i>		96 990.05		97 052.16	

<u>ASSAINISSEMENT</u>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>
<i>Dépenses</i>	22 278.08	12 674.08	52 426.74	11 426.74	
<i>Recettes</i>	22 278.08	17 391.60	52 426.74	9 694.44	
<i>Résultat 2022</i>		4 717.52		- 1 732.30	

<i>Pour information</i>					
<i>Résultat 2021</i>		16 951.90		10 774.74	

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire doit se retirer lors du vote des Comptes Administratifs et ne pas prendre part au vote.

Marie-José FERCOQ, Maire, quitte la séance.

Mme Catherine AILLET, conseillère municipale, soumet au vote chacun des 2 comptes administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes de gestion 2022, décide à l'unanimité d'**APPROUVER** également les comptes administratifs 2022 du budget principal de la Commune et du budget annexe « Assainissement » dressés par Mme Marie-José FERCOQ, Maire.

3- VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE DE CO-WORKING

Madame Le Maire rappelle qu'un groupe de travail a été créé afin de travailler sur les tarifs de location de l'espace de co-working.

Une première réunion a eu lieu le 1^{er} mars puis une deuxième réunion le 15 mars 2023.

Les membres de ce groupe de travail proposent donc :

Tarification à la demi-journée, à la journée, à la semaine, au mois

Nombre de places	Open-space	Bureau privatif	Salle de réunion
	8	2	Max 20

Tarification	Open-space*	Bureau privatif	Salle de réunion
Demi-journée	6€	12€	60€
Journée	10€	20€	90€
10 demi-journées ou 5 jours ou 1 semaine	30€	60€	360€
Mois	100€	190€	/
Pour association Mellionnecoise	/	/	Gratuit

* La tarification de l'open-space est établie par place

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'**APPROUVER** la proposition de tarif ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Régisseur bibliothèque : Hervé GICQUEL, 1^{er} adjoint, en charge de la bibliothèque, se propose pour être le régisseur. A l'unanimité, les élus acceptent sa proposition.

- Déplacement des panneaux entrée et sortie de bourg à Menez Laou : après discussion, les élus prennent la décision de ne pas déplacer le panneau d'agglomération, mais vont réfléchir à une autre solution (panneau « enfants »). Un courrier dans ce sens va être expédié au demandeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.